



Réf : DCM2025-99

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 02/12/2025

Notifiée aux élus le : 02/12/2025

Date de l'affichage : 02/12/2025

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs – Emplois permanents et non permanents

SÉANCE LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le HUIT DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 02 décembre 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Cédric BONATO, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN
Janine LHUILIER à Christine DUCHANGE Stéphanie PIERRON à Véronique BONVICINI
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR Maryline POUGENC à Cédric BONATO

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud FOUREL

Rapporteur : Marielle NEPOTY –Maire-Adjointe déléguée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les délibérations du conseil municipal relatives au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, notamment les délibérations du conseil municipal n°2021-11/4.1/30-03 du 30 mars 2021 et DCM202550 du 26 mai 2025,

Vu les avis favorables du Comité Social Territorial du date du 28 juillet et du 3 décembre 2025 ;

Afin de répondre aux besoins des services et notamment permettre des avancements de grade, au bénéfice des agents éligibles, il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, tel que présenté dans le document ci-annexé :

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en procédant aux suppressions et créations des postes présentées dans le document ci-annexé ;
- **De dire** que ledit tableau annule et remplace tout document antérieur ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en procédant aux suppressions et créations des postes présentées dans le document ci-annexé ;
- **DIT** que ledit tableau annule et remplace tout document antérieur ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire, et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2025-99	Mise à jour du tableau des effectifs – Emplois permanents et non permanents	Pour :	27	Groupe majoritaire – J.RAMS – C. BONATO – M. POUGENC – S. PIGNAN
		Contre :	2	O. BERTRAND – C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication